

Délibération page 1/4

Réunion du comité syndical du 22 mars 2013

Délibération 2013 - 14

Projet de quartier de la gare à Savenay - Projet de délibération des collectivités pour adhésion au groupement de commande et lancement de la consultation

Date de la convocation : 15 mars 2013

Nombre de Membres du Comité : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Président de séance : Gilles RETIERE

Présents : 71

Bertrand AFFILE, Yves AUMON, Bernard AUNETTE, Joël BATTEUX, Alain BENTAHA, Christian BIGUET, Christian BODINIER, Christian BRISSET, Eric BUQUEN, Sylvie CAUCHIE, Bernard CHESNEAU, Jean-Philippe COMBE, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Laurent DEJOIE, Hubert DELAHAIE, Mikaël DELALANDE, Valérie DEMANGEAU, Jérôme DHOLLAND, Alain DONNE, Gérard DRENO, Jean-Luc DURAND, Philippe EUZENAT, Jean-Pierre FOUGERAT, Albert FREMON, Gilbert GALLIOT, Bernard GARNIER, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Jean GOISET, Michèle GRESSUS, Dominique GUELLIER, Stéphane GUIET, Elisabeth GUIST'HAU, Jean-Claude HALGAND, Olivier HERVE, Franck HERVY, Marcel HUOU, Jean-René JAUMOUILLE, André KLEIN, Raymond LANNUZEL, Lionel LARDEUX, Jean-Luc LE DRENN, Hervé LEBRETON, Jean-Pierre LEGENDRE, Jean-Claude LEMASSON, Daniel LEROUX, Françoise LESTIEN, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Alain MANARA, Bernard MAROT, Liliane PLANTIVE, Eric PROVOST, Gilles RETIERE, Georges RIVRON, Johanna ROLLAND, Claude ROUSSEAUX, Fabrice ROUSSEL, Benoit RUBIN, David SAMZUN, Joseph TESTARD, Pierre TREGUIER, Philippe TROTTE, Dominique UBERTI, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY, Yann VINCE, François VOUZELLAUD, Bertrand VRAIN

Absents et représentés : 20

Anne AUFFRET donne pouvoir à Jean-René JAUMOUILLE, Marie-Odile BOUILLE donne pouvoir à David SAMZUN, Christian BRUN donne pouvoir à Christian BIGUET, Alain CHAUVEAU donne pouvoir à André KLEIN, Pascale CHIRON donne pouvoir à Gilbert GALLIOT, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Marcel VERGER, Catherine ESNEE donne pouvoir à Bernard GARNIER, Joël GEFFROY donne pouvoir à Marcel HUOU, Marie-Cécile GESSANT donne pouvoir à Christian BODINIER, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Laurent DEJOIE, Gilles GUINOUEU donne pouvoir à Joseph TESTARD, Lenaïck LECLAIE donne pouvoir à Jacques DALIBERT, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Alain VEY, Dominique MANAC'H donne pouvoir à Bernard MAROT, Alain MICHELOT donne pouvoir à Roger VEILLAUD, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Yves AUMON, Pascal PRAS donne pouvoir à Jean-Luc LE DRENN, Jean-François RETIERE donne pouvoir à Bernard CHESNEAU, Patrick RIMBERT donne pouvoir à Gilles RETIERE, Frédéric TRICHET donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE

Absents et excusés : 22

Robert BELLINOT, Pascal BOLO, Maurice BOUE, Daniel CHATELLIER, Karine DANIEL, François DE RUGY, Charles GAUTIER, Jacques GILLAIZEAU, Claude GUILLET, Sophie JOZAN, Jean-Jacques KOGAN, Yvon LERAT, Sabine MAHE, Frédéric MAINDRON, Bernard MOISIERE, Jean-Paul NAUD, Alain ROBERT, Denis ROULAND, Alain ROYER, Edith SARDAIS, Michel TILLARD, Sophie VAN GOETHEM

Délibération page 2/4

Réunion du comité syndical du 22 mars 2013 **Délibération 2013 - 14**

Projet de quartier de la gare à Savenay - Projet de délibération des collectivités pour adhésion au groupement de commande et lancement de la consultation

Le Président

Expose :

La communauté de communes de Loire et Sillon (CCLS) a sur son territoire un projet de « pôle structurant » identifié au SCOT de la métropole Nantes – Saint-Nazaire, autour de la gare de Savenay.

Le Pôle Métropolitain, la CCLS et les communes de Savenay et la Chapelle Launay, souhaitent, conformément aux orientations du SCOT, développer un nouveau quartier autour de la gare de Savenay, dont l'ambition rejoint celle de l'Eco-Cité Nantes Saint-Nazaire, de façon à structurer de façon durable leur territoire, et en adoptant une démarche ambitieuse de projet urbain.

Sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du SCOT, le site de la gare a fait l'objet d'une étude de programmation urbaine, réalisée par Baggio-Piechaud en 2010, puis a participé en 2011 à la 11^{ème} session du concours international Europan. A l'issue de ce concours, 3 jeunes équipes d'architectes/urbanistes ont été sélectionnées par le jury Europan.

En application de l'article 75 du Code des Marchés Publics, le processus initié par le programme national public Europan peut se poursuivre par la mise en concurrence par la ou les collectivités compétentes des trois équipes sélectionnées. Afin d'organiser cette mise en concurrence, les collectivités ont choisi de recourir à une procédure négociée, en vue d'attribuer un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine, pour une durée de 6 ans, au lauréat de la consultation.

En parallèle, le Pôle Métropolitain a également confié à la Samoa une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin qu'elle accompagne les collectivités dans la définition et le montage de leur projet.

Délibération page 3/4

Réunion du comité syndical du 22 mars 2013 **Délibération 2013 - 14**

Projet de quartier de la gare à Savenay - Projet de délibération des collectivités pour adhésion au groupement de commande et lancement de la consultation

L'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine permettra d'attribuer à son titulaire, par l'intermédiaire de marchés subséquents, des missions de nature différente, mais relevant toutes de la même démarche de projet et permettant une mise en œuvre opérationnelle du projet : étude de conception urbaine, accompagnement des opérations immobilières, maîtrise d'œuvre d'espaces publics, assistance au maître d'ouvrage... La maîtrise d'ouvrage de ces différentes missions ne pourra qu'être assurée par la collectivité ayant la compétence correspondante.

Ainsi, dans le respect des compétences de chacun, le Pôle Métropolitain, la CCLS et les communes de Savenay et de la Chapelle Launay ont choisi de mettre en place un pilotage partagé du projet et de se constituer en groupement de commande, afin d'attribuer, puis d'exécuter l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine portant sur le quartier de la gare de Savenay.

Le Pôle Métropolitain, afin de poursuivre son accompagnement auprès des collectivités, assurera la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du plan de référence du projet urbain, ainsi que de sa mise à jour dans le temps. Il reviendra aux collectivités locales de prendre le relais sur les missions relevant de la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Il est proposé que le groupement de commande dispose de sa propre commission d'appels d'offre ; chaque assemblée délibérante des membres du groupement de commande doit ainsi désigner un représentant qui sera membre titulaire de la CAO du groupement de commande, ainsi qu'un second représentant qui sera membre suppléant.

Délibération page 4/4

Réunion du comité syndical du 22 mars 2013
Délibération 2013 - 14

Projet de quartier de la gare à Savenay - Projet de délibération des collectivités pour adhésion au groupement de commande et lancement de la consultation

Le comité syndical délibère et :

- approuve la constitution d'un groupement de commande commun au Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, à la Communauté de communes de Loire et Sillon et aux communes de Savenay et La Chapelle Launay, ainsi que les termes du projet de convention de groupement de commande ;

- Autorise son Président à signer le projet de convention de groupement de commande ;

- Approuve le lancement d'une consultation entre les 3 équipes sélectionnées par Europan, par voie négociée, en vue de l'attribution d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine sur le quartier de la gare à Savenay ;

Nantes, le 22 mars 2013

Le Président du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

Gilles RETIERE



A L'UNANIMITE